

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE :
Le 4 aout 2020

PUBLICATION DU PLAN POUR DES ÉCOLES SÉCURITAIRES

Les 27 divisions scolaires de la Saskatchewan ont mis en place des plans pour le retour en toute sécurité des élèves et du personnel en classe en septembre.

« Notre principe directeur demeure celui de veiller à ce que les écoles soient un lieu sûr pour les élèves et le personnel, a déclaré le vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, Gordon Wyant. Ces plans et huit domaines d'intervention permettront aux communautés scolaires d'avoir les conseils et le temps nécessaire pour mettre en œuvre les mesures de sécurité requises. »

Les divisions scolaires de la Saskatchewan ont fait réviser leurs plans provisoires par l'équipe de planification d'intervention (ÉPI) du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, afin de s'assurer qu'elles adhèrent aux *Lignes directrices pour les établissements primaire et secondaire*, élaborées par l'ÉPI en consultation avec le médecin hygiéniste en chef de la Saskatchewan.

Tous les plans de division scolaire ont incorporé 8 volets sur la sécurité qui comprennent les suivants :

1) Fréquentation sécuritaire

Pour permettre à tous les membres de nos communautés scolaires d'assister aux cours en toute sécurité, des mesures d'autodépistage seront mises en œuvre, notamment :

- On demande aux parents et aux tuteurs de surveiller leurs enfants pour déceler tout signe ou symptôme de maladie. En cas de symptômes, l'élève doit rester à la maison.
- Pour ceux qui ne savent pas si eux-mêmes ou un élève présentent des symptômes ou peuvent avoir besoin de se soumettre à un test de dépistage de la COVID-19, veuillez consulter l'outil d'autoévaluation de la COVID-19 de la Saskatchewan.
- Une zone de quarantaine dédiée dans chaque école où les personnes présentant des symptômes s'isoleront adéquatement du reste de l'école jusqu'à ce qu'un parent ou un tuteur puisse les récupérer en toute sécurité.

2) Transport sécuritaire

Le Ministère a également élaboré les protocoles de transport suivants pour s'assurer que les élèves arrivent à l'école et en reviennent en toute sécurité, notamment :

- des sièges attribués aux élèves et un enregistrement de cette répartition des places dans les autobus scolaires;
- les élèves qui vivent dans le même ménage seront assis ensemble;
- dans la mesure du possible, le Ministère encourage les parents à transporter leurs propres enfants vers et depuis l'école;

- le nettoyage et l'assainissement des bus ou des autres véhicules utilisés pour transporter les élèves sont nécessaires entre chaque trajet.

3) Accès sécuritaire

Les élèves pourront accéder aux installations scolaires et s'y déplacer en toute sécurité grâce à la mise en place des suivants :

- des portes d'entrée et de sortie dédiées;
- des périodes de récréation, de déjeuner et d'autres périodes de transition échelonnées pour permettre plus d'espace;
- une circulation contrôlée des élèves et du personnel dans les zones scolaires communes, intégrant l'utilisation de signalisation directionnelle et de marquages au sol.

4) Installations sécuritaires

Des mesures d'assainissement renforcées dans les établissements scolaires et la promotion de bonnes pratiques d'hygiène seront mises en œuvre. Cela comprend ce qui suit :

- une disponibilité accrue de désinfectant pour les mains dans la mesure du possible;
- le personnel d'entretien assurera un nettoyage constant des installations scolaires;
- assurer la propreté de toutes les surfaces et de tous les objets fréquemment touchés tels que les jouets et l'équipement de la classe.

5) Salles de classe sécuritaires

Des mesures doivent être mises en œuvre pour réduire le risque de transmission en salle de classe, notamment :

- dans la mesure du possible, limiter les contacts physiques tels que se donner des câlins et se tenir la main, et encourager l'utilisation de salutations alternatives telles qu'un « tope là » en l'air;
- utiliser les espaces extérieurs pour l'apprentissage lorsque cela est possible;
- des protocoles clairs pour l'entrée et la sortie du matériel scolaire supplémentaire, comme des sacs à dos et des fournitures scolaires, dans les écoles;
- la configuration de la classe pour minimiser les contacts.

6) Soutiens sécuritaires

Des considérations ont été prises pour répondre en toute sécurité aux besoins d'apprentissage de tous les élèves. Les responsables locaux de la santé apporteront un soutien aux divisions pour la mise en œuvre de ces mesures, notamment :

- des interactions personnelles avec les élèves immunodéprimés ou aux besoins intensifs seront en place pour permettre la fourniture de soutiens dans un environnement sûr et sécurisé, qui peut inclure un cadre scolaire ou d'autres espaces appropriés comme c'est le cas pour la prestation de services d'enseignement;
- les élèves fragiles d'un point de vue médical auront des soutiens en place pour répondre à leurs besoins d'enseignement;
- les divisions scolaires travailleront avec leur médecin hygiéniste local pour répondre aux besoins uniques des élèves immunodéprimés, pour se préparer en vue d'assurer la sécurité continue des élèves et du personnel grâce à des mesures proactives et

- réactives, et elles offriront des possibilités d'apprentissage alternatives pour les élèves qui ne peuvent pas aller à l'école pour des raisons médicales;
- les divisions scolaires communiqueront au sujet de ces soutiens directement avec leurs communautés scolaires locales;
 - le ministère de l'Éducation continuera d'appuyer le mieux-être mental grâce à des initiatives telles que notre travail avec Jeunesse, J'écoute pour promouvoir les services de counseling professionnel, qui sont disponibles 24 heures par jour;
 - pour faciliter une communication constante entre les divisions scolaires et les agents de santé locaux au cours de l'année scolaire, des séances d'information hebdomadaires auront lieu entre le secteur de l'éducation et les responsables de la santé pour renforcer le suivi et l'accès au contexte et aux besoins locaux.

7) Activités sécuritaires

Pour s'assurer que des mesures de sécurité adéquates sont prises, les écoles adapteront les activités de groupe pour réduire les contacts physiques, notamment par les façons suivantes :

- l'établissement de protocoles pour réduire l'utilisation du matériel et des fournitures de classe partagés;
- trouver des solutions alternatives aux assemblées en personne, par exemple des assemblées virtuelles;
- la participation aux activités parascolaires dépendra des directives les plus récentes fournies par le médecin hygiéniste en chef de la Saskatchewan;
- les activités parascolaires telles que les sports en salle sont autorisées comme annoncé dans la deuxième partie de la phase 4 du Plan de réouverture de la Saskatchewan.

8) Solutions alternatives sécuritaires

Pour assurer la préparation, il existe quatre scénarios qui peuvent être activés à l'échelle régionale ou provinciale en fonction des conseils de notre médecin hygiéniste en chef, ils comprennent les suivants :

- **Niveau 1** : Retour à l'école, aussi proche que possible de la normale, avec des mesures de santé et des précautions supplémentaires. Il s'agit du scénario que nous prévoyons pour le 1^{er} septembre.
- **Niveau 2** : Le port du masque tel que déterminé par le médecin hygiéniste en chef. Ces masques sont achetés de façon centralisée par le ministère de l'Éducation et seront distribués aux divisions scolaires.
- **Niveau 3** : Si cela s'avère nécessaire, la capacité de l'école sera réduite. Cela peut inclure l'établissement de cohortes et de modèles d'apprentissage hybrides en tant que considérations.
- **Niveau 4** : Mettre en œuvre des plans de continuité de l'apprentissage, ce qui signifie passer à l'apprentissage à distance obligatoire.

Les divisions sont invitées à communiquer leur plan aux familles, aux enseignants et aux membres du personnel scolaires qu'elles soutiennent. Comme la situation liée à la COVID-19 en

Saskatchewan est en constante évolution, les plans peuvent être mis à jour et ajustés au besoin.

L'année scolaire devrait commencer dès le 1^{er} septembre, selon les calendriers des divisions scolaires locales.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Stephanie Ali
Éducation
Regina
Téléphone : 306-787-6304
Courriel : stephanie.ali@gov.sk.ca
Cellulaire : 306-533-6391